

Voici une **version transformée, réécrite et structurée proprement** de cet enregistrement du conseil municipal de Lignan-sur-Orb du **jeudi 30 avril 2026**, sous forme de **compte-rendu clair, professionnel et lisible**, tout en conservant fidèlement le contenu exprimé :

Compte-rendu synthétique du Conseil municipal de Lignan-sur-Orb

Jeudi 30 avril 2026 – Salle Fourcade, Espace Paul Mas

Ouverture de séance

Le maire ouvre la séance en rappelant le caractère particulier de cette réunion, organisée dans un contexte budgétaire exceptionnel et suivie d'une réunion publique explicative.

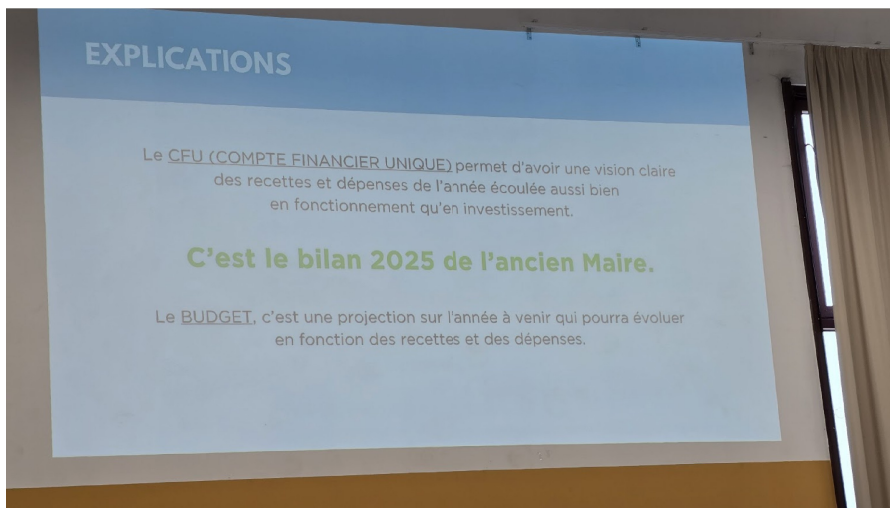
Le conseil municipal est réuni afin de voter :

- le Compte Financier Unique (CFU) 2025,
- le budget primitif 2026,
- diverses délibérations nécessaires au fonctionnement de la commune.

1. Présentation générale de la situation budgétaire

Le maire indique que :

- le précédent CFU 2025 présenté par l'ancienne municipalité a été invalidé pour irrégularités ;
- le budget 2026 est un budget de rigueur et d'économies ;
- ce budget impose des restrictions dans plusieurs secteurs de la vie communale.



Malgré cela, la municipalité annonce maintenir plusieurs engagements :

- **Pas d'augmentation des impôts locaux communaux ;**
- Maintien des festivités locales (fête locale, manifestations diverses), avec un budget réduit ;
- Réalisation de la climatisation des 12 classes de l'école Jean Moulin.

2. Délégations du Conseil municipal au Maire

Le conseil vote les délégations permettant au maire d'assurer certaines opérations courantes sans nouvelle délibération, notamment :

- vente de biens mobiliers communaux inutilisés,
- gestion de certaines propriétés communales,
- droits de voirie et occupations temporaires du domaine public,
- marchés publics et accords-cadres,
- actes liés à l'urbanisme.

Vote : adopté à l'unanimité

3. Admissions en non-valeur

Présentation d'un montant de **959 €** correspondant à des créances irrécouvrables.

Ces sommes concernent des dettes impossibles à recouvrer malgré les relances.

Vote : adopté à l'unanimité

4. Demandes de subventions / Travaux communaux

Réfection voirie – Impasse de la Treille

Demande de subvention auprès de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

- Coût des travaux : **70 000 €**
- Aide déjà obtenue : **27 863 €**
- Subvention complémentaire sollicitée : **42 136 € HT**

Vote : adopté

Climatisation école Jean Moulin

Demande de subventions pour les travaux réalisés.

- Coût HT : **27 840 €**
- Subvention Conseil départemental sollicitée : **11 136 €**
- Participation Agglomération : **8 352 €**
- Reste à charge communal estimé : **8 352 €**

Vote : adopté

5. Indemnités du Maire

Le maire annonce réduire volontairement son indemnité :

- indemnité légale possible : 51 % de l'indice de référence,
- indemnité choisie : **25 % seulement.**

Objectif affiché :

- couvrir uniquement les frais liés à la fonction,

- limiter le coût pour la commune.

Certains conseillers ont également renoncé à leurs indemnités.

Vote : adopté

6. Vote du Compte Financier Unique 2025 rectifié !

Résultat de fonctionnement

- Recettes : **2 593 169,55 €**
- Dépenses : **2 693 161,55 €**
- Résultat de fonctionnement reporté : **179 217,61 €**

Résultat d'investissement

- Déficit d'investissement : **-196 671,87 €**
- Restes à réaliser négatifs : **-67 029,36 €**

Besoin net de financement investissement

- **-250 700,21 €**

Déficit global consolidé

- **-71 483,60 €**

7. Explication sur l'invalidation du précédent CFU

Le maire affirme que l'ancien CFU avait intégré à tort :

- une recette de **300 000 €** correspondant à la vente du terrain du Cabernet,

alors qu'aucun compromis de vente n'existait.

Selon la municipalité actuelle :

cette écriture aurait permis artificiellement d'équilibrer les comptes.

8. Vote du CFU 2025

Le conseil précise que le vote du CFU était indispensable pour :

- reporter les résultats de l'exercice ;
- éviter la saisine de la Chambre régionale des comptes ;
- éviter une mise sous tutelle préfectorale ;
- éviter une hausse automatique de la fiscalité.

Vote : adopté

9. Fiscalité locale 2026

La municipalité confirme :

- **pas d'augmentation des taxes foncières.**

En revanche :

Taxe d'habitation sur résidences secondaires

- Taux 2025 : **9,17 %**
- Taux 2026 : **10,91 %**

Recette supplémentaire attendue :

- environ **3 000 €**

Vote : adopté

10. Budget primitif 2026

Principes directeurs

Le budget est construit avec les objectifs suivants :

- baisse des dépenses de fonctionnement ;
- maintien des services publics ;
- maintien de la fiscalité locale ;
- recherche maximale de subventions ;
- refus de vendre du foncier communal pour combler le fonctionnement.

11. Mesures d'économies engagées

Réduction des charges de personnel

Mesures annoncées :

- non-renouvellement de certains CDD ;
- non-remplacement du policier municipal muté ;
- non-remplacement d'un poste administratif parti à la retraite ;
- limitation des heures supplémentaires ;
- réorganisation des services.

Économie estimée :

- **plus de 175 000 € de dépenses de fonctionnement en moins** par rapport à l'année précédente.

12. Situation de trésorerie

La municipalité précise :

- le budget 2026 supporte des dépenses sur **14 mois** mais recettes sur **12 mois**,
- la commune devra reconstituer sa trésorerie.

Objectif :

- disposer d'au moins **200 000 € au 31/12/2026**

afin de rembourser la ligne de trésorerie contractée auprès du Crédit Agricole.

13. Dette communale

Encours de dette au 31/12/2026 annoncé :

- **1 046 371,11 €**

Précision apportée :

- emprunt réel des salles associatives : **770 000 €**
- et non **1 270 000 €** comme annoncé précédemment en réunion publique.

14. Subventions aux associations

Montant total voté :

- **13 261 €**

Dont :

- **6 669 €** pour la coopérative scolaire.

Répartition détaillée annoncée lors d'une future réunion avec les associations.

Vote : adopté

Clôture de séance

Le maire clôt officiellement le conseil municipal et ouvre la réunion publique d'explication.